



Habitez un logement durable

SUIVEZ LA CERTIFICATION

LENOZ



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement

QU'EST-CE QUE LE LENOZ ?

Le système de certification LENOZ (*Lëtzebuurger Nohaltegkeets Zertifizéierung fir Wunngebaier*) sert de guide tout au long de la réalisation de votre projet de logement. Il vous permet d'évaluer les conséquences de vos décisions sur la durabilité de votre logement – du choix de l'implantation jusqu'à la qualité de l'air à l'intérieur.

Le certificat LENOZ représente le bilan final et reflète le niveau de durabilité de votre logement.

Comment fonctionne la certification LENOZ ?



LENOZ se base sur les données reprises dans le certificat de performance énergétique de votre logement.

L'évaluation se fait d'après un catalogue de critères pour la construction ou la rénovation de logements durables, applicables aux logements unifamiliaux et aux logements dans les immeubles collectifs de toutes tailles.

Est-ce qu'il y a une aide financière pour l'établissement du LENOZ ?

Tout particulier ou toute entreprise peut obtenir une aide financière pour l'établissement du certificat LENOZ.

- 1.500 € par maison unifamiliale
- 750 € par logement dans un immeuble collectif



COMMENT OBTENIR UN CERTIFICAT LENOZ?



1. En fonction de votre projet de logement : rendez-vous avec votre architecte, le promoteur ou un conseiller en énergie



2. Elaboration du projet à réaliser



3. Mise en œuvre et suivi des travaux



4. Etablissement du certificat de durabilité



5. Envoi de votre dossier au Guichet unique des aides au logement avec la demande de financement

L'expert chargé du dossier élaborera le certificat de durabilité affichant la classe de durabilité atteinte :

classe 1 

classe 2 

classe 3 

classe 4 

QUELS SONT LES CRITÈRES ÉVALUÉS ?

LENOZ repose sur six catégories d'évaluation.



1. Implantation

Critères relatifs à l'implantation du logement



2. Société

Critères évaluant les fonctions sociales au sein d'un immeuble collectif et l'utilisation du sol



3. Économie

Critère évaluant les coûts énergétiques du logement



4. Écologie

Critères évaluant entre autres les effets environnementaux des matériaux de construction mis en œuvre



5. Bâtiment et installations techniques

Critères liés à la qualité du bâtiment et à ses installations techniques



6. Fonctionnalité

Critères qui visent à garantir l'utilisation satisfaisante du logement

LE SAVIEZ-VOUS ?

VOTRE LOGEMENT DURABLE VOUS DONNE DROIT À DES PRIMES!

Que ce soit pour la construction durable ou pour la rénovation énergétique et écologique, vous pouvez toucher une PRIME House du ministère du Développement durable et des Infrastructures.

PRIME

House

PRIME House - un régime d'aides financières pour la construction durable, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le domaine du logement :

- encourager la rénovation énergétique durable des bâtiments existants
- promouvoir la construction de nouveaux logements durables, en référence au système de certification Lenz
- favoriser les installations techniques valorisant les sources d'énergies renouvelables.

Pour les projets de rénovation, un conseil en énergie par un expert agréé et l'introduction d'une demande d'un accord de principe sont obligatoires avant la réalisation des travaux.

Pour plus d'informations sur la construction et la rénovation durables ainsi que les primes y afférentes, adressez-vous à myenergy :

Hotline : 8002 11 90 | www.myenergy.lu

28, rue Glesener

L-1630 Luxembourg



myenergy
Luxembourg

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

CONTACTEZ-NOUS :

E-mail guichet@ml.etat.lu

Site Web www.logement.lu



HOTLINE
8002 10 10
lu - ve / 8h - 16h

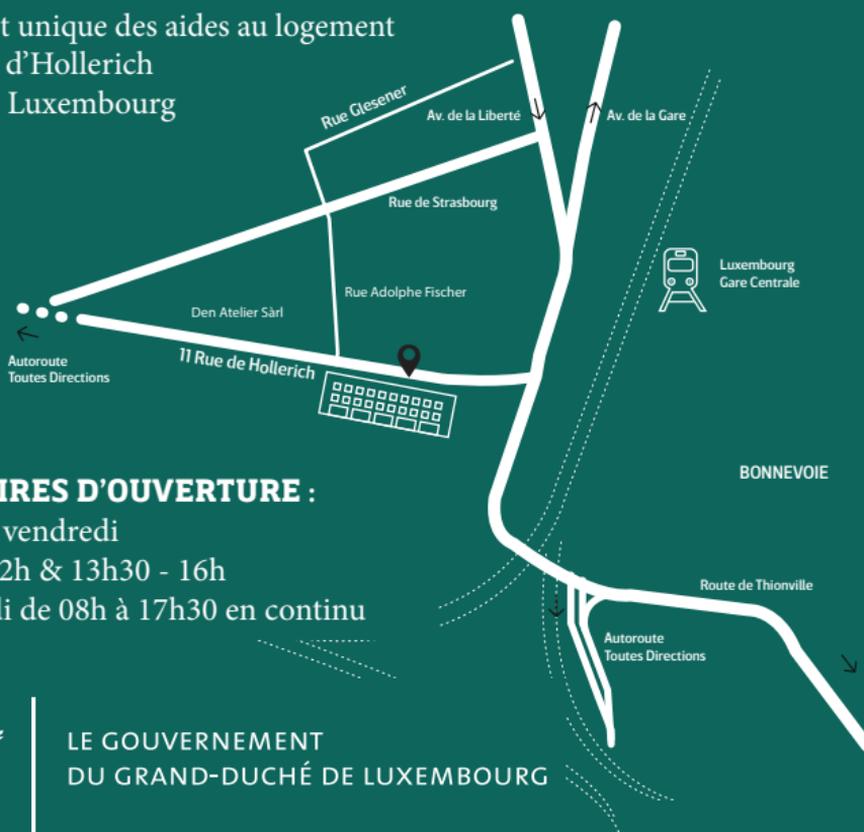
VOUS SOUHAITEZ NOUS RENCONTRER ?

VENEZ NOUS VOIR

Guichet unique des aides au logement

11, rue d'Hollerich

L-1741 Luxembourg



HORAIRES D'OUVERTURE :

lundi - vendredi

08h - 12h & 13h30 - 16h

Le jeudi de 08h à 17h30 en continu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

GUICHET UNIQUE DES AIDES AU LOGEMENT

Ministère du Logement
Service des aides au logement

Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de l'environnement

05/2018



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement